

LA DÉCLARATION DES REVENUS ETRANGERS, NON RESIDENTS, IMPATRIÉS ET EXPATRIÉS

- **Public** : Expert-Comptable, Chef de mission, Collaborateur confirmé
- **Durée** : 2H
- **Lieu** : Virtuel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
- **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
- **Formateur** : Forcoges : Franck Lambert

Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

- **Tarif** : 65€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Déclarer les revenus étrangers et/ou français des personnes résidentes, non-résidentes, des impatriés et des expatriés.
- Appréhender les règles spécifiques de territorialité de l'impôt sur le revenu

Contenu détaillé :

1 – Les règles de territorialité en matière d'impôt sur le revenu :

- Les personnes domiciliées en France ;
- Les personnes domiciliées hors de France ;
- Les non-résidents Schumacker

2 – La déclaration des revenus étrangers des personnes domiciliée en France :

- Généralités ;
- Déclaration des revenus de source étrangère (revenus imposables, revenus bénéficiant d'un CI, revenus exonérés, modalités déclaratives, ...)
- Déclaration des comptes bancaires et des contrats de capitalisation ou d'assurance vie étrangers ;
- Prélèvements sociaux (CSG/CRDS sur les revenus d'activités et de remplacement de source étrangère, exonération de CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine et de placement, ...).

3 – La déclaration des revenus français des personnes domiciliées hors de France :

- Détermination et modalités d'imposition des revenus de source française ;
- Transfert du domicile en France ou à l'étranger ;
- Spécificités déclaratives des personnes domiciliées hors de France.

4 – La déclaration des revenus des impatriés :

- Le régime de faveur des impatriés ;
- Spécificités déclaratives des impatriés.

5 – La déclaration des revenus des expatriés :

- Le régime de faveur des expatriés ;
- Spécificités déclaratives des expatriés.

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire. Cette information se déroulera sous forme d'exposé, d'exemples commentés.

Les supports de formation (livret de cours et supports de présentation) et les ressources complémentaires (sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...) seront remis aux participants sous format PDF lors de la convocation.

Il n'y a pas de contrôle de connaissance.

Modalité d'organisation et d'accompagnement en classe virtuelle :

Grâce à l'outil de visioconférence ZOOM, pour une formation en mode « synchrone » .

Le lien ainsi qu'un guide de connexion à l'application ZOOM sera communiqué à chaque participant lors de l'envoi de la convocation.

Les participants auront la possibilité de poser des questions au formateur (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton « discussions ».

Ces questions seront traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront également la possibilité, avant et après la formation, de soumettre par mail leurs questions au formateur sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse dans les 7 jours).

Pour toutes problématiques d'utilisation, les participants pourront contacter Sandy Soriano au 05.53.49.88.21

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un lien de connexion qui sera transmis directement par mail aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano@acomexpertise.com